



414, avenue graham, bureau 205 Winnipeg, Manitoba R3C 0L8  
Téléphone: (204) 943-2382 Télécopieur: (204) 943-3600  
Courriel: info@communitylegal.mb.ca; www.communitylegal.mb.ca

# GROUPES CONSULTATIFS

Un groupe consultatif est un groupe de personnes concernées rassemblées pour aider les preneurs de décisions au sein du système de justice pour les adolescents. Les groupes consultatifs ont un rôle de conseil. Le mandat d'un groupe consultatif peut être, entre autres, de donner des conseils sur les mesures extrajudiciaires, les conditions de mise en liberté provisoire par voie judiciaire, les peines ou la mise au point d'un plan de réinsertion.

## QUI PEUT CONVOQUER UN GROUPE CONSULTATIF?

Un juge du tribunal pour adolescents, le directeur provincial, l'agent de la paix, le juge de paix, le poursuivant ou le délégué à la jeunesse peut, en vue de la prise d'une décision, constituer ou faire constituer un groupe consultatif.

## MESURES EXTRAJUDICIAIRES

Un groupe consultatif peut être constitué en vue d'aider et de conseiller la police ou la Couronne dans son choix de stratégie appropriée pour régler une affaire. Le groupe consultatif peut donner des conseils sur le caractère adéquat de certains types de sanctions extrajudiciaires et proposer des mesures visant à garantir que l'adolescent se conforme aux sanctions imposées.

## CAUTIONNEMENT

On peut demander à un groupe consultatif de fournir des recommandations au stade de la détention avant le procès. Le groupe consultatif peut suggérer des conditions de remise en liberté et des méthodes visant à assurer la surveillance et le respect de ces conditions. Il peut également recommander une personne responsable qui accepterait de s'occuper de l'adolescent et d'en assumer la garde, afin d'éviter la détention avant le procès.

## DÉTERMINATION DE LA PEINE ET RÉINSERTION SOCIALE

Un groupe consultatif peut être appelé à fournir des suggestions de peines adéquates pour un adolescent. Ces recommandations de peine peuvent constituer une partie du rapport présentiel. Un groupe consultatif peut également offrir de l'assistance et des suggestions en ce qui concerne la réinsertion sociale de l'adolescent. Il peut aussi déterminer les ressources et programmes éducatifs adéquats existant au sein de la communauté.

---

*L'AJC tient à remercier le ministère de la Justice du Canada pour sa contribution financière à ce projet.*

*Nous remercions Jennifer Dunik et Anne Dubouloz-Gislason*

© 2014